

## **CONFERENCE DE PRESSE DE L'USS ET D'UNIA : « PROGRAMME CONJONCTUREL – LUTTE CONTRE LE CHOMAGE », 20 JANVIER 2009**

---

### **Programme public d'investissements dans la reconversion écologique et dans l'amélioration de l'accueil des enfants**

L'USS demande que les pouvoirs publics investissent dans le maintien de la substance et le développement des transports publics, dans la prévention des dangers naturels, dans l'assainissement de bâtiments publics et dans le développement de l'accueil extrafamilial des enfants. Les pouvoirs publics doivent procéder à de nouveaux investissements et anticiper des projets déjà existants. Le Conseil fédéral doit consentir lui-même des investissements ou promouvoir des investissements réalisés par d'autres acteurs. Des investissements de l'ordre de plus de 5 milliards de francs suisses doivent être encouragés afin de soutenir la conjoncture et de lutter contre le chômage.

#### **Transports publics**

- **Projets d'entretien et de conservation des infrastructures des CFF (616 millions de francs) :**

Projets actuels de rénovation des voies et caténaires, élimination des goulets d'étranglement du réseau, digues de protection, mesures de sécurité, automatisation de l'exploitation, réfection des passages sous-voies, rénovation des stations d'alimentation électrique des postes d'aiguillage et des gares, agrandissements des gares, remplacement des systèmes radio des employés des trains, de manœuvre et de construction des voies.

- **Petites gares accueillantes (Projet VISTA) (29 millions de francs) :**

Accélération des travaux de rénovation de petites gares grâce à la reprise des travaux d'exécution de 32 projets, qui ont dû être prolongés pour des raisons financières, et travaux d'entretien de 120 bâtiments voyageurs.

→ **Le Conseil fédéral doit augmenter de 645 millions de francs l'enveloppe du contrat de prestations entre la Confédération et les CFF pour la période 2007-2010.**

- **Mesures antibruit (770 millions de francs) :**

Rail 2000 prévoyait l'application de mesures antibruit sur la totalité du réseau CFF d'ici 2015. Si l'assainissement des voitures passagers est terminé et celui des wagons de marchandises en passe de l'être, seul un quart des mesures antibruit dans 312 communes a en revanche été réalisé. La somme de 770 millions de francs est encore disponible pour les murs antibruit et les fenêtres isolantes.

→ **Intensification des travaux de construction et accélération des projets prêts à débiter. À titre incitatif, la Confédération peut rembourser dix pour cent des frais de construction de tous les projets antibruit achevés au plus tard en 2010.**

■ **Plus de sécurité dans les trains:**

La violence, le vandalisme et la resquille constituent des problèmes chroniques pour les passagers et le personnel d'accompagnement des trains. Il faut immédiatement augmenter les effectifs et prévoir des équipes de deux dans tous les trains et à toutes les heures. Il faut au moins étudier la présence accrue de personnel d'accompagnement dans le trafic régional.

→ **Il faut remédier à la pénurie de personnel d'accompagnement des trains et prévoir à moyen terme des équipes de deux dans tous les trains et à toutes les heures afin d'améliorer la sécurité dans les trains.**

■ **Assainissement de ponts, tunnels et passages dangereux des concessionnaires (500 millions de francs) :**

Austérité oblige, les entreprises de transport concessionnaires n'ont pas les ressources nécessaires pour entretenir convenablement les infrastructures existantes et pour réaliser d'importants projets de développement. Le manque d'entretien se traduira à moyen et à court terme par des frais d'assainissement plus importants et grèveront les budgets de demain. Le crédit-cadre actuel de 800 millions de francs pour les concessionnaires n'est pas suffisant pour réaliser tous les investissements nécessaires parvenus au stade de la réalisation.

→ **Crédit-cadre extraordinaire de 500 millions de francs pour les entreprises concessionnaires pour l'entretien et l'assainissement des infrastructures.**

■ **Programmes dans les agglomérations (1800 millions de francs) :**

L'Office fédéral du développement territorial (ODT) répertorie des projets dans les agglomérations totalisant 17 milliards de francs. La Confédération contribue au financement de 23 projets déjà en exécution pour un montant de 2,5 milliards de francs. Puisqu'elle n'honore pas complètement ses engagements, des retards pourtant évitables sont probables (comme la Durchmesserlinie à Zurich ou la double voie et la mise en tunnel du Zentralbahn).

À partir de 2011, 1,5 milliard sera disponible pour les autres projets de priorité A, la Confédération n'assumant jamais plus de 40 % des coûts de construction.

→ **Il faut relever les apports au fonds d'infrastructure de sorte que la Confédération puisse honorer dans les délais tous ses engagements d'un montant total de 2,559 milliards de francs envers les projets urgents pour le trafic d'agglomération, afin d'éviter tout retard dans la réalisation. Pour que les travaux avancent rapidement, la Confédération peut apporter à tous les projets qui peuvent déjà être mis en œuvre à partir de 2010 le soutien maximal de 50 % fixé par la loi.**

## Prévention des dangers naturels

- **Amélioration de la protection contre les crues, les inondations et les avalanches (jusqu'à 1200 millions de francs) :**

L'enquête 2008 de l'OFEV a indiqué que de nombreux ouvrages supplémentaires de protection contre les crues pourraient être réalisés immédiatement si la Confédération mettait sa contribution à la disposition des cantons en temps voulu. Ceux-ci ayant déjà réalisé les préparatifs nécessaires, de nombreux chantiers pourraient commencer immédiatement.

- **Mise à disposition des ressources nécessaires à la prévention des dangers naturels. 1200 millions de francs supplémentaires en tout pourraient être dégagés.**

## Bâtiments

- **Assainissement des bâtiments publics (écoles, structures d'accueil des enfants, bâtiments administratifs) (1400 millions de francs) :**

La Confédération doit apporter un soutien de 200 millions de francs aux projets de rénovation avancés ou supplémentaires des cantons, des communes et des organisations qui accomplissent des tâches publiques. Comme il en allait du programme d'investissement de 1997, la part de la Confédération doit être de 15 % (ou, le cas échéant, de 20 % pour les projets faisant appel aux énergies renouvelables). Ce soutien est réservé aux projets qui sont achevés à la fin 2010 au plus tard.

- **Lors du programme d'investissement 1997, les subventions de la Confédération ont eu un effet multiplicateur de 7, c'est-à-dire que les 200 millions de la Confédération génèrent un volume d'investissement de 1,4 milliard de francs.**

- **Bâtiments civils (480 millions de francs) :**

Le message sur les constructions civiles 2008 prévoit des crédits d'engagement. Les plus grands projets sont la construction d'un nouveau bâtiment administratif dans la zone de Meielen à Zollikofen (108 millions de francs) et d'un autre dans la zone de Liebefeld à Köniz (98 millions de francs). Le message prévoit aussi l'extension du Musée national suisse de Zurich (76 millions de francs), l'extension du centre d'archivage de la Cinémathèque Suisse à Penthaaz (50 millions de francs) et un crédit-cadre pour les constructions de l'administration civile de la Confédération (150 millions de francs).

- **Accélération des procédures et avancement des travaux afin que le crédit de 480 millions de francs apporte un soutien à l'économie.**

## Structures d'accueil des enfants

- **Programme d'impulsion et bonus de formation (225 millions de francs) :**

Pour la seconde moitié de la période prévue, les contributions fédérales au programme d'impulsion de l'accueil extrafamilial des enfants (2007-2011) ont été ramenées à 120 millions de francs. Pour que l'offre de structures d'accueil puisse augmenter, il est indispensable de pouvoir compter sur des effectifs qualifiés. La formation d'éducatrices et éducateurs spécialisés en-

gendre des coûts pour la structure qui assure la formation (salaire et encadrement des apprenti(e)s, les coûts directs de formation se montant à environ 15'000 francs par année et par place de formation). Afin de relever tant l'offre que la qualité de l'accueil, la Confédération doit rétribuer la formation de personnel spécialisé.

- **La Confédération doit relever à 200 millions de francs les aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants. En outre, elle doit favoriser la formation dans le domaine de l'accueil des enfants en versant 15'000 francs à l'entreprise formatrice pour toute formation achevée. Pour 1500 personnes en formation actuellement, cela équivaut à un total de 25 millions de francs environ.**